



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assiette

Question écrite n° 109376

Texte de la question

M. Yvan Lachaud remercie par avance M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir préciser les conditions d'exonérations d'ISF (impôt de solidarité sur la fortune) des contrats d'assurance vie. En effet, il lui demande s'il est exact que, lorsque le bénéficiaire désigné d'un contrat d'assurance vie a explicitement accepté le bénéfice de ce contrat, celui-ci n'est plus imposable au titre de l'ISF.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109376

Rubrique : Impôt de solidarité sur la fortune

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11493